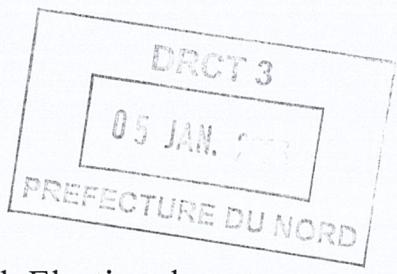


# SIVU de Mutualisation de la Restauration Collective (SIMReC)



## Délibération n° 2026-01 - Installation du Comité Syndical, Election du Président et des Vice-Présidents du SIMReC

L'an deux mille vingt-six, le 5 janvier à 8 heures, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de mutualisation de la restauration collective, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Loos, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, doyen d'âge, conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Comité Syndical désigne Monsieur Matthieu MONTIGNIES en qualité de secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5212-1 et suivants relatifs aux syndicats intercommunaux,

**Vu** les délibérations concordantes des Conseils municipaux des villes d'Haubourdin et de Loos, respectivement en date du 02 et 03 avril 2025 proposant la création du SIMReC ayant pour objet la mutualisation de la gestion de la restauration collective ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2025 créant le Syndicat Intercommunal de Mutualisation de la Restauration Collective (SIMReC) ;

**Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal de Mutualisation de la Restauration Collective (SIMReC), cuisine centrale des villes de Loos et d'Haubourdin précisant le nombre de délégués attribués à chaque commune composant le Comité Syndical et son bureau ;

Considérant qu'en application des statuts du SIMReC, à l'issue de l'élection du Président et des Vice-Présidents, ceux-ci dûment élus constitueront le Bureau du SIMReC,

Titulaires	Présent	Absent Excusé	Donne pouvoir à	Suppléants	Présent	Absent Excusé	Donne pouvoir à
<b>BEHARELLE</b> Pierre	X			<b>DASSONVILLE</b> Vanessa			
<b>HIROUX</b> Audrey	X			<b>GAYOU</b> Bérangère			
<b>DEGARDIN</b> Sébastien	X			<b>LECONTE</b> Bernard			
<b>LE CLAIRE</b> Yannick	X			<b>THEETEN</b> Delphine			
<b>VOITURIEZ</b> Anne				<b>MARTEL</b> Brigitte			
<b>MAERTENS</b> Christophe	X			<b>WALLYN</b> Jean- Jacques			
<b>MONTIGNIES</b> Matthieu	X			<b>NEELZ</b> Christiane			
<b>BALDEYROU</b> Brigitte	X			<b>ROUSSEL</b> Dominique			

## **1. Installation du Comité syndical**

Le doyen d'âge constate que le Comité syndical est régulièrement constitué et qu'il peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Comité syndical procède à l'élection de son président.

Le plus jeune des membres présents assure le secrétariat de séance.

## **2. Élection du Président**

Le doyen d'âge rappelle que l'élection du président se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Fait acte de candidature : Madame Anne VOITURIEZ

### **Premier tour de scrutin :**

- Nombre de votants : [8]
- Suffrages exprimés : [8]
- Majorité absolue : [8]

Résultats :

- Madame Anne VOITURIEZ : [8]
- Blancs ou nuls : [0]

Le doyen d'âge proclame **Madame Anne VOITURIEZ** élue **Présidente du SIMReC**.

La Présidente prend aussitôt place et remercie les membres pour leur confiance.

## **3. Election des Vice-Présidents**

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Comité syndical peut élire un ou plusieurs vice-présidents, sans toutefois que leur nombre n'excède 30 % de l'effectif total du comité.

Madame la Présidente, propose au comité la désignation d'un seul vice-président :

**Vote : Unanimité**

Fait acte de candidature : Monsieur Pierre BEHARELLE

### **Premier tour de scrutin :**

- Nombre de votants : [8]
- Suffrages exprimés : [8]
- Majorité absolue : [8]

**Résultats :**

- Monsieur Pierre BEHARELLE : 8 voix
- Blancs ou nuls : 0

La Présidente proclame **Monsieur Pierre BEHARELLE** élu Vice-Président du SIMReC.

Fait et délibéré en séance publique, le 5 janvier 2026

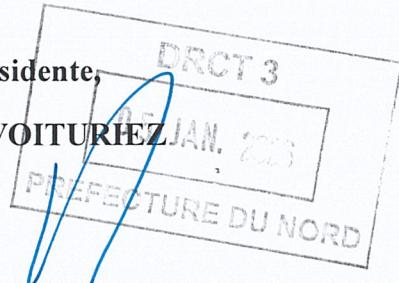
Le Secrétaire de séance,

Matthieu MONTIGNIES



La Présidente,

Anne VOITURIEZ



Transmis et reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le 05/01/2026

Certifié par :

La Présidente du SIMReC

Anne VOITURIEZ

